

2016 Mémo déchèteries



LES DÉCHETS ACCEPTÉS



BOIS

Sans pièce métallique,
verre ou plastique



GRAVATS

Sans plastique,
bois, papier ou verre



DÉCHETS VERTS

Tailles, tontes,
souches...



CARTONS



TOUT VENANT



TEXTILE



BATTERIES



HUILES DE VIDANGÉ ET ALIMENTAIRE



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



VERRE



PAPIERS

Sans film plastique

MÉTAUX



Dépôt permanent à la déchèterie de La Coutume à Mésanger.

Dans les autres déchèteries : dépôt de la petite ferraille par une trappe de 14 x 110 cm (grillage, morceaux de métal...) aux horaires d'ouvertures ou permanences ferraille volumineuse :

1^{er} samedi du mois : Saint-Mars-la-Jaille

3^e samedi du mois : Riaillé

2^e samedi du mois : Le Cellier

4^e samedi du mois : Varades

En cas de jour férié tombant un samedi, la collecte est avancée la veille, le vendredi.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



Produits polluants ou Déchets Diffus Spécifiques (peinture, solvants, vernis, acides, produits de traitement/phytosanitaires...).

Apport maximum : 25 kg pour les professionnels (carte d'accès) et 20 kg pour les particuliers.

DANS LES DÉCHÈTERIES



du Cellier

DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
(petit et gros électroménagers, écrans...)

de Mésanger



MOBIILIERS USAGÉS



DEEE

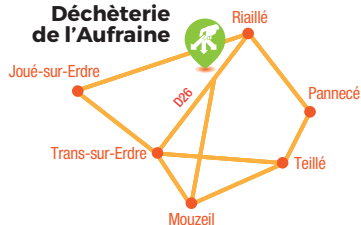
ACCÈS

- en accès libre pour les particuliers ayant une résidence principale ou secondaire sur le Pays d'Ancenis,
- munis d'une carte d'accès pour les professionnels du territoire,
- véhicules de PTAC < à 3,5 T et de largeur carrossable < ou = à 2,25 m,
- remorques agricoles interdites, bennes portées acceptées.

Un tri préalable des matériaux est indispensable avant de se rendre à la déchèterie. Les ordures ménagères sont interdites.

HORAIRES D'OUVERTURES

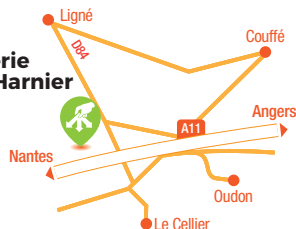
Déchèterie de l'Aufraine



RIAILLÉ

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h45
Mardi de 9h à 12h30,
Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45.

Déchèterie Le Bois Harnier



LE CELLIER

Lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h45
Vendredi de 14h à 17h45.



ST-MARS-LA-JAILLE (rue des Riantières)

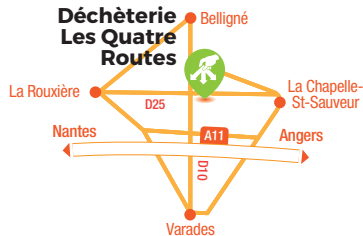
Lundi de 9h à 12h30,
Mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h45,
Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45.



MÉSANGER

Lundi, mardi et jeudi de 13h45 à 18h
Mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 13h45 à 18h.

Déchèterie Les Quatre Routes



VARADES

Lundi de 9h à 12h30,
Mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h45.

Un doute ?

Une question ?

www.pays-ancenis.com
02 40 96 31 89

Communauté de Communes
du Pays d'Ancenis (COMPA)
Centre Administratif « Les Ursulines »
CS 50201 - 44156 Ancenis Cedex

compa
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS D'ANCNIS